



Envoyé en préfecture le 07/06/2024
Reçu en préfecture le 07/06/2024
Publié le 07/06/2024
ID : 087-218717809-20240607-2024A011-CC

AR N° 2024A011

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-TAURION (87480),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-006 du 26 mai 2020 portant les délégations consenties au Maire,

Vu les modifications suite à des adaptations de chantier,

Vu le Code de la Commande Publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : EST CONCLU UN AVENANT N°1 avec l'entreprise SARL JANET modifiant le montant du lot n°3 du marché de travaux pour la rénovation énergétique, l'aménagement et la mise aux normes PMR de la salle polyvalente :

| | Montant initial du marché | Avenant 1 | Nouveau montant du marché |
|------------|---------------------------|-----------|---------------------------|
| Montant HT | 27 928,34€ | -833,74€ | 27 094,60€ |

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécuté conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à St-Priest-Taurion,

Le Maire,

C. ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 07/06/2024
Qualité : MAIRE